

RÈGLEMENT NO 2016-252

RÈGLEMENT 2016-252 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS 2015-227

CONSIDÉRANT QUE suite à la révision quinquennale de l'ensemble de la réglementation le conseil désire apporter des ajustements à certains articles.

2016-06-177 **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Stéphane Thibault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 2016-252 modifiant le règlement régissant l'émission des permis et certificats 2015-227.

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie le Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction de la Municipalité de Trécesson, numéro 227. Il est intitulé : « Règlement de modification concernant les informations accompagnant une demande de permis » ;

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Remplacer le premier paragraphe de l'article 5.3 « Documents et informations accompagnant une demande de permis de construction » par : « 1° Un plan d'implantation en 2 copies, exécuté à l'échelle 1: 500 ou à une plus grande échelle pour la construction du bâtiment principal doit être effectué par un professionnel autorisé ou dans le cas de travaux situés à l'intérieur d'une zone à risques d'inondation, un relevé d'arpentage est nécessaire en conformité à l'article 9.2 du présent règlement.

Toutefois, s'il s'agit d'un agrandissement au bâtiment principal de moins de 20,0 m² le plan d'implantation peut être facultatif.

De plus, dans le cas des bâtiments secondaires, un certificat de localisation de moins de 5 ans n'ayant subi aucune modification majeure peut être accepté. Dans le cas de construction sans fondation permanente de moins de \$5 000, le plan peut être facultatif. Le plan doit montrer plusieurs des informations suivantes, selon le cas :... » ;

ARTICLE 3

Ajouter au Tableau 1 : « Coût des permis et certificats » une ligne C. 15 Ponceau à tarif fixe d'un coût exigible de 15,00 \$

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

FAIT ET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE TRÉCESSON AU COURS D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 9 AOÛT 2016.

Anita Larochelle
Mairesse

Katy Fortier
Directrice générale et Secrétaire-trésorière